



CONSEIL MUNICIPAL DE NOGARO Compte rendu sommaire

vendredi 22 mars 2019, à 19h00

L'an deux mille dix neuf et le vingt deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PEYRET Christian, Maire.

Présents : M. Christian PEYRET, M. Roger COMBRES, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Joseph BELTRI, Mme Maryse MARTINOT, M. Jean-Claude DROUARD, M. Gilles GARET, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, Mme Josiane LAPEYRE, M. Daniel LAFFORGUE, Mme Magali MARQUE, M. Hervé DAUGA, Mme Aline LABEYRIE, M. Bernard HAMEL, Mme Brigitte COURALET, M. Philippe BELLOTTO.

Pouvoirs : M. Patrick FRANCH donne pouvoir à Mme Edith LARRIEU.
Mme Charlotte JACQUET donne pouvoir à Mme Magali MARQUE.

Secrétaire : Mme Maryse MARTINOT.

Questions diverses, une délibération concernant une motion du Conseil municipal de Nogaro pour la réutilisation de la voie ferrée de Morcenx/Bagnères-de-Bigorre via Barcelonne-du-Gers, Riscle.

1/ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE du 20/12/2019.

Pas de questions. Pas de modifications sollicitées. Le compte rendu de la séance du 20/12/2019 est adopté.

2/ INFORMATIONS DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** de cette communication

3/ BUDGET VILLE, COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et trois abstentions (M. HAMEL, Mme COURALET, M. BELLOTTO) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4/ BUDGET VILLE, COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et trois contre (M. HAMEL, Mme COURALET, M. BELLOTTO) :

Approuve le compte administratif budget ville pour l'exercice 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 2 804 508,49 €

Recettes de fonctionnement : 3 538 176,47 €

Dépenses d'investissement : 1 493 718,61 €

Recettes d'investissement : 914 430,29 €

Restes à réaliser (Investissement) :

En dépenses : 818 260,00 €

En recettes : 913 531,15 €

5/ BUDGET VILLE, AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **484 017.17 €**
- 2- Affectation à l'excédent à reporter : **249 650.81 €**

6/ BUDGET VILLE, BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES EXERCICE 2018

DECISION ET FORME	NATURE OBJET	PRIX	VENDEUR	ACQUEREUR	DATE – ACTE EFFET
Délibération du	Terrain cadastré	€			ACTE NOTARIE du
12/12/17	AH 460	5 000.00	IGLESIAS	COMMUNE DE NOGARO	23/03/2018
18/10/2017	D 394	15 415.83	COMMUNE DE NOGARO	SAMPERE/DAUDE	30/07/2018
18/10/2017	D 393	16 165.83	COMMUNE DE NOGARO	SANTOS	30/07/2018

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

7/ BUDGET VILLE, LOTISSEMENT MONTROUGE COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, Mme SANTOS ne prenant pas part au vote :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8/ BUDGET VILLE, LOTISSEMENT MONTROUGE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour, Mme SANTOS ne prenant pas part au vote :

Approuve le compte administratif Lotissement Montrouge pour l'exercice 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 148 096.65 €

Recettes de fonctionnement : 148 096.65 €

Dépenses d'investissement : 116 514.99 €

Recettes d'investissement : 34 521.54 €

9/ BUDGET VILLE, LOTISSEMENT MONTRouGE AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0 :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **0.00 €**
- 2- Affectation à l'excédent à reporter : **0.00 €**

10/ BUDGET CAISSE DES ÉCOLES, COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles, par 6 voix pour et une abstention (Mme COURALET) :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11/ BUDGET CAISSE DES ÉCOLES, COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles, par 5 voix pour et une abstention (Mme COURALET) :

Approuve le compte administratif Caisse des Ecoles pour l'exercice 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 196 626.29 €

Recettes de fonctionnement : 205 100.26 €

Dépenses d'investissement : 9 747.85 €

Recettes d'investissement : 7 649.41 €

12/ BUDGET CAISSE DES ECOLES, AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, les membres de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité, Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0 :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **2 098.44 €**
- 2- Affectation à l'excédent à reporter : **6 375.53 €**

13/ CAISSE DES ECOLES, INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

A l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0, le Conseil municipal décide d'allouer à M. Nicolas BALEINE, receveur municipal, une indemnité de conseil et de confection du budget – année 2018 (participation 93 jours).

Cette indemnité s'élève, charges comprises, à la somme de 74.79 €.

14/ BUDGET ASSAINISSEMENT, COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

15/ BUDGET ASSAINISSEMENT, COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0 :

Approuve le compte administratif Assainissement pour l'exercice 2018, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 92 064.87 €

Recettes de fonctionnement : 370 554.02 €

Dépenses d'investissement : 199 665.80 €

Recettes d'investissement : 339 188.14 €

Restes à réaliser (investissement) :

Recettes : 70 769.70 €

16/ BUDGET ASSAINISSEMENT, AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- 1- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : **néant**
- 2- Affectation à l'excédent à reporter : **278 489.15 €**

17/ AVANCE SUBVENTION CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

Décide d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 1 750.00 €.

18/ OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC

- Considérant le contexte local et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Bas-Armagnac,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

- **de s'opposer** au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Bas-Armagnac, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,
- **de demander** au conseil communautaire de la communauté de communes du Bas-Armagnac de prendre acte de la présente délibération,
- **d'autoriser** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19/ CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE EN MATIERE DE PREVOYANCE AVIS PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT UN EVENTUEL ENGAGEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU GERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

-**décide** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

-**prend** acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

20/ MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA COMMUNE DE NOGARO A LA COMMUNE DE PANJAS – ETE 2019

Sous réserve de l'avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire), le conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

- **accepte** la mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de NOGARO auprès de la commune de PANJAS, du **lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019 et du jeudi 1^{er} août 2019 au vendredi 30 août 2019** ;

- **prend acte** qu'il n'est pas prévu de participation financière de la commune de PANJAS pour la 1^{ère} période (**lundi 27 mai 2019 au vendredi 28 juin 2019**) et qu'il est prévu une participation financière de la commune de PANJAS pour la 2^{ème} période (**du jeudi 1^{er} août 2019 au vendredi 30 août 2019**) ;

- **autorise le Maire** à signer la convention de mise à disposition.

21/ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CCBA AUPRES DE LA COMMUNE DE NOGARO

Sous réserve des avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) et du Conseil communautaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

-**approuve** le principe de passation et les termes de la convention conclus pour la mise à disposition d'un adjoint d'animation de la CCBA auprès de la commune.

-**autorise** le maire à signer ladite convention et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

22/ MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SICTOM AUPRES DE LA COMMUNE DE NOGARO

Sous réserve de l'avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) et en vertu de la délibération du Conseil Syndical du SICTOM Ouest, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

-**approuve** le principe de passation et les termes de la convention conclus pour la mise à disposition d'un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe du SICTOM Ouest auprès de la commune.

-**Autorise** le Maire à signer ladite convention et lui donne tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

23/ Motion du Conseil municipal de Nogaro pour la réutilisation de la voie ferrée de Morcenx/Bagnères-de-Bigorre via Barcelonne-du-Gers, Riscle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, Abstention : 0 :

-**constate** que de nombreuses entreprises locales utilisent le réseau routier, et notamment la D 931, pour acheminer leur production. Or, la voie ferrée Morcenx/Bagnères-de-Bigorre via Barcelonne-du-Gers, Riscle est située souvent à proximité de leur installation.

-**Demande** aux pouvoirs publics et à SNCF-réseau la remise en service de la ligne existante : Morcenx/Bagnères-de-Bigorre via Barcelonne-du-Gers, Riscle et la mise à l'étude urgente de l'inter-modalité rail-route dans le cadre du service public des transports comme solution à la préservation de l'environnement dans un aménagement concerté des territoires ruraux.

La séance est levée à 20 H 45.

Le Maire de Nogaro,

Christian PEYRET